



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira en Mairie
le 8 Avril 2026 à 18 heures 30**

Affiché, le 2 AVRIL 2026

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- 1- Délégations du Conseil Municipal accordés au Maire
- 2- Indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués.
- 3- Création des commissions Municipales et désignation des Membres.
- 4- Détermination du nombre d'administrateurs du C.C.A.S.
- 5- Election des représentants du Conseil municipal au C.C.A.S.
- 6- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité Social Territorial.
- 7- Création d'emploi non permanent pour remplacement d'agents fonctionnaires



Frédéric SZABO

Maire de La Penne Sur Huveaune